



*Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent apparaître dans chaque copie.*

## Concours externe

### 3<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité : Question contemporaine

Meilleure copie

Note : 18/20

Hannah Arendt, dans son article « la crise de l'éducation », évoque une crise de l'autorité chez les enfants issue d'un mouvement égalitariste qui consiste à considérer les enfants comme des adultes. Pour elle, cette crise de l'autorité est nocive pour l'éducation des enfants, et notamment pour leur rapport à l'autorité, à l'égard des parents d'une part, puis des pouvoirs publics d'autre part.

Ainsi, si elle est d'origine multiple, la crise de l'autorité à laquelle doivent faire face les pouvoirs publics, pourrait en partie venir d'une crise de l'éducation.

Les pouvoirs publics, qui rassemblent l'ensemble des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires, mais qui peuvent aussi désigner l'Etat dans sa globalité, sont les dépositaires légitimes de l'autorité. En effet, les pouvoirs publics sont garants de la gestion de la vie de la Nation et œuvrent pour l'intérêt général, à savoir dans l'intérêt de tous. Dans une démocratie représentative, la souveraineté nationale appartient au peuple, comme l'affirme l'article 3 de la Constitution de 1958. Par extension, les pouvoirs publics représentent l'ensemble des citoyens, sans exclusion. Dans ces conditions, les citoyens ont un devoir d'obéissance à l'autorité et, à la loi, et donc aux pouvoirs publics, incarnation de l'autorité de l'Etat.

Pour autant, les pouvoirs publics doivent aujourd'hui faire face à une crise de l'autorité. Les pouvoirs publics sont critiqués, contournés, dépassés, en raison d'une perte de confiance des citoyens envers les dirigeants et plus généralement envers un régime fondé sur la représentativité. D'une part, les dirigeants sont accusés de ne plus représenter l'ensemble des citoyens et de ne plus œuvrer pour l'intérêt général, mais plutôt pour des intérêts particuliers. De même, ils sont également soupçonnés d'une forme d'impunité face à une concentration des pouvoirs en raison d'une justice qui serait désormais à deux vitesses. D'autre part, la crise de l'autorité semble avoir des origines plus profondes liées à des évolutions structurelles de la société. D'abord, la société, sous l'impulsion de valeurs démocratiques fondées sur l'émancipation de l'individu, semble devenir de plus en plus individualiste, qui peut entraîner la dissipation d'un sentiment d'appartenance à une communauté nationale. Ensuite, la mondialisation a progressivement bouleversé les rapports entre les citoyens et les pouvoirs publics, qui apparaissent parfois impuissants à régler des problèmes à l'échelle internationale, qui dépasse leurs compétences. Inversement, le mouvement de décentralisation amorcé en France depuis 1982, a conduit à la confusion pour les citoyens, qui ne sont plus parfois en mesure d'évaluer les politiques menées par les pouvoirs publics.

Aujourd'hui, la crise de l'autorité est aussi renforcée par l'impuissance des pouvoirs publics à répondre à une triple fracture économique, sociale et territoriale. D'un point de vue économique, les pouvoirs publics n'arrive pas à contenir la hausse des inégalités, exacerbées par les crises. Ensuite, la fracture sociale et la crise de l'éducation remettent en cause notre modèle social français, ce qui favorise le développement du communautarisme, signe de défiance qui renforce la crise de l'autorité. Enfin, la fracture territoriale entre les métropoles dynamiques, et la ruralité, considérée comme abandonnée par les pouvoirs publics, alimente le sentiment de désaffiliation sociale, vecteur de mobilisations citoyennes de grande ampleur, renforçant la crise de l'autorité.

Pour autant, les pouvoirs publics demeurent indispensables, seuls à même de répondre à la crise de l'autorité, particulièrement en temps de crise, garant de l'intérêt général et de la solidarité nationale. Pour ce faire, il apparaît nécessaire de relégitimer régulièrement l'autorité des pouvoirs publics, afin de susciter l'adhésion de tous autour d'un projet commun et partagé, élaboré par tous les citoyens.

Les pouvoirs publics, qui font face à une crise de l'autorité d'origine multiple, tant sociale, économique que territoriale, ont-ils les moyens de répondre à cette crise et de recréer un projet commun, partagé par tous ?

Les pouvoirs publics, s'ils sont dépositaires légitimes de l'autorité en tant que garants de l'intérêt général, font face à une crise de l'autorité (I). Cette crise de l'autorité est aujourd'hui renforcée par l'impuissance des pouvoirs publics à répondre à la fracture économique sociale et territoriale actuelle. Toutefois, seuls les pouvoirs publics apparaissent en mesure de répondre à cette crise, par une relégitimation de leur autorité et la création d'un nouveau projet commun, partagé par tous (II).

\* \*  
\*

Les pouvoirs publics sont les dépositaires légitimes de l'autorité, garants de l'intérêt général, au service de tous les citoyens (A). Pour autant, les pouvoirs publics doivent faire face à une crise de l'autorité, dans la mesure où l'état est critiqué, contourné et dépassé (B).

L'autorité des pouvoirs publics est issue de l'Ancien Régime, qui la détenaient d'une volonté divine, reprise ensuite par la République, sous la force d'une autorité issue d'une « sacralité » républicaine.

Sous l'Ancien Régime, l'autorité était détenue par le roi, représentant unique de la volonté divine, dépositaire des pouvoirs publics. Ainsi, le roi ne pouvait faire face à une crise d'autorité, sa légitimité étant ancrée par le pouvoir divin. Kantorowicz, dans Les deux corps du roi, évoque le corps physique du roi, sous la forme d'un être humain, mais aussi un corps symbolique du roi, incarnation de l'autorité divine, à laquelle doivent se soumettre l'ensemble des sujets du royaume. De même, cette autorité est légitimée par Saint Paul dans son Epître aux Romains, pour qui « les hommes doivent se soumettre à ceux qui exercent l'autorité, car il n'y a d'autorité que par Dieu ».

Cette dimension sacrée de l'autorité est ensuite reprise par la République, avec le développement d'une sacralité républicaine. En effet, selon Carl Schmitt, les principes d'organisation des pouvoirs publics ne sont finalement que des principes théologiques sécularisés. Ainsi, une symbolique républicaine est construite pour ancrer la légitimité de l'autorité des pouvoirs publics, régulièrement relégitimée. Dans l'Elan sacré, Régis Debray évoque l'ensemble de ces symboles, le drapeau tricolore, la fête nationale ou encore l'hymne national écrit par Rouget de Lisle en 1792. De même, l'autorité des pouvoirs publics est légitimée par le développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté nationale. Dans son article sur le Panthéon, inclus dans les Lieux de Mémoires, Mona Ozouf insiste sur la dimension mémorielle des Grands Hommes, auxquels la patrie est reconnaissant, participant à la sacralisation de la République, au service de la légitimation de l'autorité des pouvoirs publics.

L'autorité des pouvoirs publics a ensuite été légitimée par l'avènement du suffrage universel direct et de la démocratie représentative.

La souveraineté nationale, appartenant au peuple par l'intermédiaire de ses représentants, conformément aux idées de Sieyès dans Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?, par l'intermédiaire de la démocratie représentative, a permis de renforcer l'autorité des pouvoirs publics. Désormais, chacun peut se présenter à une élection et être désigné et élu par ses concitoyens, grâce au suffrage universel direct, acquis en 1848. Selon Bernard Marin dans Principes du gouvernement représentatif, la représentation par l'élection est la meilleure solution pour asseoir la légitimité de l'autorité des pouvoirs publics, envers lesquels les citoyens doivent désormais obéissance, dans la mesure où ceux-ci ont été élus par la majorité, pour œuvrer en faveur de l'intérêt général, au service de tous, sans distinction.

Par ailleurs, la représentativité est la seule capable d'assurer la séparation des pouvoirs, telle qu'elle est recommandée par Montesquieu dans De l'esprit des lois, et reprise à l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen (DDHC) de 1789. Désormais, l'autorité des pouvoirs publics repose aussi sur les lois, fruit de la volonté générale, auxquelles les citoyens doivent se soumettre. La supériorité de la loi est notamment incarnée

par Socrate, comme le raconte Platon dans le Criton, qui préfère être condamné au motif d'une injustice plutôt que de se retrouver en situation d'illégalité par la fuite.

Enfin, l'autorité des pouvoirs publics a été légitimée par leur rôle au service de l'intérêt général, par un Etat fort, garant de la sécurité, de la solidarité et de la vie économique.

D'abord, l'autorité des pouvoirs publics repose sur le contrat social, tel que décrit par Rousseau dans le Contrat social et Locke dans le Second traité, afin d'éviter une guerre de tous contre tous, comme l'évoque Hobbes dans Leviathan. Ainsi, les citoyens acceptent de confier aux pouvoirs publics l'autorité et la responsabilité d'organiser la vie en société, pour assurer la sécurité de tous. C'est pourquoi, selon Max Weber, dans le Savant et le Politique, les pouvoirs publics disposent du monopole de la violence physique légitime.

Aussi, les pouvoirs sont dépositaires de l'autorité pour répondre aux besoins des citoyens, grâce à un Etat fort. Rosanvallon, dans l'Etat en France depuis 1789, montre le développement d'un Etat comme Leviathan démocratique, avec la création d'un Etat social, d'un état providence, devenu progressivement l'instituteur du social, en remplacement de l'Eglise. Au-delà de la solidarité, l'Etat devient également le régulateur de la vie économique, nécessaire à la prospérité des citoyens.

Ainsi, l'autorité des pouvoirs publics a été progressivement, légitimée pour organiser la vie collective, au service de l'intérêt général.

\*

Les pouvoirs publics doivent faire face à une crise de l'autorité, dans la mesure où l'Etat est critiqué, contourné, voire dépassé (B).

Les pouvoirs publics sont critiqués et leur autorité est remise en cause par différents mouvements de pensée.

D'abord, le mouvement anarchiste dénonce l'autorité des pouvoirs publics, considérée comme une force d'oppression. En effet, avec pour slogan « Ni Dieu, ni maître », l'anarchisme défend une conception dans laquelle l'homme est bon par nature, n'obéit qu'à lui-même, dépourvu de soumission à une autorité. Par conséquent, l'homme est capable de s'administrer par lui-même, sans intervention extérieure, et fonder ainsi une organisation vertueuse. Dans ces conditions, toute intervention des pouvoirs publics est vécue comme une force d'oppression, destinée à soumettre l'homme à une autorité, pour le maintenir dans une force de soumission perpétuelle.

L'oppression des pouvoirs publics est ensuite reprise par le mouvement marxiste, pour qui l'autorité a pour unique objectif la perpétuation d'un système fondé sur des rapports entre dominants et dominés. Engels, dans L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat, critique l'autorité des pouvoirs publics, qui ne visent que l'oppression des dominés en faveur des dominants. C'est pourquoi la lutte des classes apparaît comme l'unique solution à cette autorité des pouvoirs publics illégitime, qui n'agissent pas en faveur de l'intérêt général mais uniquement pour l'intérêt d'une minorité.

Enfin, l'autorité des pouvoirs publics est remise en cause dans le libéralisme, qui revendique une intervention minimale des pouvoirs publics dans la vie des citoyens. En effet, l'interventionnisme des pouvoirs publics est considéré comme portant atteinte à l'exercice des libertés individuelles. C'est la raison pour laquelle Adam Smith, dans la richesse des nations, ou Bernard Mandeville, dans la Fable des abeilles, prônent un interventionnisme minimal et remettent en cause l'autorité des pouvoirs publics. Selon eux, c'est par la poursuite des intérêts individuels que la prospérité optimale peut être atteinte, et donc agir en faveur d'un intérêt général supérieur. La crise de l'autorité est aussi incarnée par Hayek dans Sur la route de la servitude, dans la mesure où l'autorité des pouvoirs publics ne renforcerait que les contraintes qui pèsent sur les individus, au détriment de leurs libertés. Cette idéologie sera reprise notamment par Reagan et Thatcher dans les années 1980.

Les pouvoirs publics apparaissent en outre dépassés et contournés, ce qui contribue à renforcer la crise de l'autorité.

D'une part, la montée de l'individualisme dans la société entraîne une dissipation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale et renforce la défiance envers les pouvoirs publics. Tocqueville, dans La démocratie en Amérique, avertit contre le « despotisme doux » qui pourrait survenir en cas de défaillance des pouvoirs publics et de la démocratie. En effet, selon lui, la démocratie conduit à un individualisme qui détourne l'individu de ses ancêtres, de ses contemporains et de ses enfants. Dans ces conditions, les pouvoirs publics doivent faire face à une augmentation du sentiment de soupçon et de défiance, et par suite à une crise de l'autorité. C'est

pourquoi Eric Desmons, dans Mourir pour la patrie, montre que la conscription généralisée et le sacrifice pour la patrie apparaît aujourd'hui inenvisageable sous l'effet conjugué d'un hédonisme individualiste, d'un libéralisme et d'un pacifisme exacerbé, qu'il qualifie de « syndrome de Bardamu », en référence au héros de Voyage au bout de la nuit de Céline.

D'autre part, l'autorité des pouvoirs publics doit faire face à une crise liée au contournement des pouvoirs publics, notamment sous l'effet de la mondialisation. En effet, selon Pierre Muller, Entre local et global : la crise du modèle français, l'autorité des pouvoirs publics est remise en cause à tous les niveaux. A l'échelle supra-nationale, la construction européenne et l'apparition d'acteurs économiques mondiaux avec un ancrage multinational, participent à la crise de l'autorité. En effet, le principe de primauté des droits de l'Union, consacré par la jurisprudence CJCE, 1964, Costa c/Evel, contraint les pouvoirs publics nationaux et par conséquent leur autorité. De même, l'apparition des GAFA, dont certaines valorisations s'approchent du PIB de la France, a conduit à une dépendance des pouvoirs publics aux choix stratégiques de ses entreprises, renforçant là encore la crise de l'autorité des pouvoirs publics.

Inversement, à l'échelle local, le mouvement de décentralisation amorcé depuis 1982 a apporté de la confusion dans la répartition des compétences et entraîné parfois une déresponsabilisation des pouvoirs publics, comme le montre le rapport de la Commission Attali de 2008.

Ainsi, l'autorité des pouvoirs publics apparaît en crise pour des raisons structurelles, qui menacent la cohésion nationale.

\* \*

Aujourd'hui, la crise de l'autorité est renforcée par l'impuissance des pouvoirs publics à répondre aux défis actuels, à savoir une triple fracture économique, sociale et territoriale (A). Pour répondre à cette crise de l'autorité, les pouvoirs publics demeurent indispensables, notamment en temps de crise, mais doivent être régulièrement relégitimés, pour créer et susciter l'adhésion autour d'un projet commun et partagé par tous (B).

Aujourd'hui la crise de l'autorité est démultipliée par l'incapacité des pouvoirs publics à répondre à la fracture économique et à la réduction des inégalités, symbole d'un certain retrait de l'Etat.

En 1999, le premier ministre Lionel Jospin affirmait, au prix d'un coût politique important, que « l'Etat ne peut tout », à l'occasion d'une vague de licenciements dans une usine Michelin. Par là, les pouvoirs publics entérinaient une forme d'impuissance, notamment dans le domaine économique. De plus, les finances publiques de l'Etat se sont progressivement dégradées depuis les années 1970, ce qui a contribué à réduire les marges de manœuvre budgétaires des pouvoirs publics, et la capacité de résilience face aux crises économiques. Là encore l'impuissance des pouvoirs publics en matière économique a été réaffirmée par le premier ministre François Fillon, lors de son arrivée au pouvoir en 2007, quand il a déploré être à « la tête d'un Etat en faillite ». Ainsi, Susan Strauze, dans le retrait de l'Etat, montre l'incapacité des pouvoirs publics actuels à répondre aux fonctions régaliennes essentielles que sont la production, la sécurité ou encore l'éducation, synonyme d'un retrait progressif des pouvoirs publics. Par conséquent, ce retrait alimente la crise de l'autorité et la perte de confiance dans les pouvoirs publics, accusés de ne plus représenter l'ensemble des citoyens, ni d'œuvrer pour l'intérêt général. Au contraire, les représentants et les pouvoirs publics sont accusés de se cacher derrière des incapacités structurelles, notamment en matière économique, pour renforcer leur autorité et la concentration des pouvoirs, en toute impunité, aidés par une justice soupçonnées d'être à deux vitesses.

En outre, la crise de l'autorité des pouvoirs publics est renforcée par l'absence de solution à la fracture sociale.

Expression employée par le président Jacques Chirac dans les années 1990, la fracture sociale désigne la hausse continue des inégalités entre les citoyens, qui menace l'unité et la cohésion sociale de la nation, par un renforcement de la crise de l'autorité à l'égard des pouvoirs publics. Selon Rosanvallon, dans la société des égaux, le modèle social français, sous l'autorité des pouvoirs publics, est progressivement passé d'une « passion de l'égalité » à un « libéralisme exacerbée », remettant en cause les fondements du système social et de redistribution, en partie responsable de la hausse des inégalités.

Cette situation a entraîné une remise en cause de l'autorité des pouvoirs publics parallèlement à l'essor du communautarisme, contrairement aux valeurs républicaines. Pierre-André Taguieff, dans la République enlisée, dénonce le développement des communautarismes, qui se cachent derrière les principes républicaines et démocratiques, pour en réalité combattre l'autorité des pouvoirs publics et l'ensemble des valeurs qu'ils protègent.

Cette perte de repères liée à la fracture sociale, la perte du lien et du rapport avec l'Histoire, peut alors entraîner le développement de mouvements autoritaires, qui menacent l'idéal républicain, comme le montre Arendt dans les Origines du totalitarisme.

Enfin, la fracture sociale est amplifiée par une crise de l'éducation et de l'école républicaine. En effet, Robert Redeker dans l'École fantôme, montre que l'école républicaine n'est plus qu'un village Potemkine, qui ne permet plus d'assurer ni l'égalité des chances, ni l'ascenseur social républicain. Il en découle alors une fracture avec l'idéal de l'école républicaine obligatoire, laïque et gratuite, comme en témoigne Emmanuel Brenner dans Les territoires perdus de la République, qui montre la montée en puissance des théories du complot dans les écoles, en particulier chez les élèves issus de foyers modestes. Ainsi, l'essor des théories du complot est un exemple supplémentaire de la crise de l'autorité qui affecte les pouvoirs publics.

En troisième lieu, la crise de l'autorité est renforcée par l'impuissance des pouvoirs publics face à l'opposition d'une crise territoriale.

En effet, les inégalités territoriales se sont multipliées au cours des dernières décennies, sous l'autorité des pouvoirs publics, responsables des politiques d'aménagement du territoire. Christophe Guilluy, dans La France périphérique, et Jérôme Fourquet, dans l'Archipel français, ont montré la fracture territoriale entre les populations de métropoles, territoires riches et dynamiques, et les populations rurales, touchées par un sentiment d'insécurité et de désaffiliation sociale, telle que décrite par Robert Castel dans Les métamorphoses de la question sociale. Selon lui, le sentiment de sécurité sociale s'accompagne d'un mouvement paradoxal, selon lequel plus les dispositifs de sécurité sociale augmentent, plus le sentiment d'insécurité sociale se renforce, sous l'effet d'un sentiment de déclassement. Les conséquences de cette fracture territoriale se matérialise par l'émergence de Nationalismes régionaux, comme le montre Franck Tétart, par lesquels les populations témoignent davantage d'un attachement à un territoire régional plutôt qu'à un sentiment d'appartenance à une communauté nationale. Par ailleurs, ce phénomène de déclassement est aussi un vecteur de mobilisation citoyenne contre l'autorité des pouvoirs publics, à l'image des mouvements tels que les Gilets jaunes ou les Bonnets rouges, qui dénoncent l'incapacité des pouvoirs publics à répondre aux enjeux actuels.

\*

Pour répondre à la crise de l'autorité, les pouvoirs publics demeurent indispensables notamment en temps de crise, mais doivent être régulièrement relégitimés, pour créer et susciter l'adhésion globale autour d'un projet commun, partagé et élaboré par tous (B).

Le besoin des pouvoirs publics demeure indispensable, notamment en temps de crise, ce qui légitime leur autorité.

D'une part, les pouvoirs publics et l'Etat demeurent les garants de l'intérêt général. En effet, dans son discours Servir l'Etat aujourd'hui de 2018, Jean-Marc Sauvé rappelle que seuls les pouvoirs publics sont capables de répondre aux enjeux relatifs au service de l'intérêt général. Les pouvoirs publics disposent d'une autorité qui engage les citoyens au service de la volonté générale. Aussi, l'intérêt général est une promesse collective qui assure la cohésion nationale, et ne pourrait se résoudre à une somme d'intérêts particuliers, voire une agrégation d'intérêts collectifs. En cela, les pouvoirs publics sont dépositaires d'une autorité légitime, au service de l'ensemble des citoyens.

D'autre part, l'autorité des pouvoirs publics garantit à l'Etat de rester un espace de solidarité et de fraternité. Régis Debray, dans Le moment fraternité, montre que seuls les pouvoirs publics peuvent assurer la permanence de la solidarité et de l'Etat providence, notamment par son ancrage juridique mais également historique, hérité de la Révolution et du Serment du Jeu de Paume. De même, Abdennour Bibar, dans son Plaidoyer pour la fraternité, met en exergue l'autorité des pouvoirs publics, responsables de la politique de la ville et donc de la réduction des inégalités.

Enfin, les pouvoirs publics sont légitimés en tant qu'autorité protectrice, notamment en cas de crise. En effet, l'autorité des pouvoirs publics permet d'assurer la sécurité physique des citoyens particulièrement face à la menace terroriste et au risque d'attentats.

A titre d'exemple, suite aux attentats du 13 novembre 2015, l'état d'urgence issu de la loi du 3 avril 1955, a été activé, renforçant l'autorité et les pouvoirs de police des pouvoirs publics, pour garantir la sécurité de tous. De même, en cas de crise économique, les pouvoirs publics apparaissent comme le protecteur en dernier recours. En effet, pour faire face aux conséquences de la crise liée à la pandémie de Covid-19, les pouvoirs ont mis en place des

mesures de soutien pour éviter la faillite des entreprises, le chômage de masse, et contenir la hausse des inégalités, tout en assurant la protection sanitaire de l'ensemble des citoyens.

Dans ces conditions, les pouvoirs publics apparaissent indispensables pour répondre aux situations d'urgence et protéger la population, renforçant la légitimité de pouvoirs publics forts, dotés de l'autorité nécessaire.

Pour répondre à la crise de l'autorité, les pouvoirs publics doivent néanmoins être régulièrement relégitimés, afin de créer un projet commun partagé et élaboré par tous.

La légitimation de l'autorité des pouvoirs publics passe par un renforcement de la participation des citoyens à l'action des pouvoirs publics. Outre les lois Bouchardeau de 1983 et Barnier de 1995, qui ont consacré les consultations citoyennes pour l'élaboration des normes et des projets ayant un impact sur l'environnement, l'organisation du Grand débat national en 2019 a permis de renforcer la participation citoyenne à l'élaboration des politiques publiques, et répondre à la crise d'autorité. Par ailleurs, la convention citoyenne pour le climat, composée de citoyens tirés au sort, a rendu ses conclusions en juin 2020, afin de guider l'action des pouvoirs publics et renforcer leur autorité. Enfin, le CESE devrait prochainement être transformé en Assemblée citoyenne consultative, là encore pour renforcer la participation citoyenne.

En outre, la légitimation de l'autorité des pouvoirs publics repose également sur la réforme de l'Etat. D'origine ancienne et impulsée par Renan et Boutmy avec la création de l'Ecole libre des sciences politiques, la réforme de l'Etat s'est traduite par des dispositifs récents, tels que la RGPP, la MAP, ou encore Action Publique 2022. Ces programmes ont pour objectifs de réorganiser l'action publique afin de la rendre plus efficace, plus légitime, et donc répondre à la crise de l'autorité. En effet, selon Michel Crozier, dans Etat moderne, Etat modeste et Régis Debray, dans Supplique aux nouveaux progressistes du XXIème siècle, les pouvoirs publics doivent se concentrer sur certaines actions essentielles, avec modestie, et déléguer les compétences qu'ils n'ont plus les moyens de remplir, pour renforcer la lisibilité de l'action publique et répondre à la crise de l'autorité.

Enfin, il apparaît aujourd'hui nécessaire de réinventer la citoyenneté, avec le développement d'une « citoyenneté d'engagement », telle que l'évoque le rapport annuel du Conseil d'Etat en 2018. Aussi, cette réinvention passe par un renforcement de la mémoire collective et d'évènement de cohésion, afin de renforcer la sacralité républicaine, autour d'évènements comme la fête nationale ou la panthéonisation des Grands Hommes. En outre, le sentiment d'appartenance pourrait être renforcé par l'éducation et la culture, pour répondre à la crise de l'autorité et recréer les conditions d'une coopération élargie de tous les citoyens autour d'un projet commun, comme le prônait Aragon dans La rose et le réséda, qui a conduit à l'adoption généralisée du programme du CNR. Pour cela, un effort collectif apparaît indispensable, afin de répondre à la crise de l'autorité et renforcer l'unité républicaine. Cet effort est notamment décrit par Régis Debray dans Que vive la République, quand il affirme que « La république, c'est un idéal et c'est un combat ».

\* \*  
\*

Les pouvoirs publics, dépositaires légitimes de l'autorité comme garant de l'intérêt général, doivent aujourd'hui faire face à une crise de l'autorité, en raison de l'incapacité à répondre aux défis actuels, notamment la triple crise économique, sociale et territoriale.

Pour autant, les pouvoirs publics demeurent indispensables notamment en temps de crise. Pour répondre à la crise de l'autorité, les pouvoirs publics doivent être régulièrement réaffirmés, et leur autorité doit permettre l'adhésion autour d'un projet commun, élaboré par tous. Pour ce faire, un effort collectif est néanmoins nécessaire, afin de répondre à la crise de l'autorité et garantir la cohésion nationale. Cet effort est aussi un travail, une culture, qu'il s'agit de développer collectivement, et comme l'affirme Voltaire à la fin de Candide, « Il faut cultiver notre jardin ».